



Marquages obligatoires



Les marquages des oculaires et des montures Bollé Safety sont spécifiques à chaque produit. Chaque marquage correspond à un usage bien spécifique. Certifiées par des laboratoires indépendants, ces informations sont garantes de la qualité et de la résistance des protections oculaires.

Norme EN d'utilisation

EN166 FT



2C-1,2 1 FT

Code (domaine d'application)

2 ou 3 : filtre UV (EN170)
4 : filtre IR (EN171)
5 ou 6 : filtre solaire (EN172)

Perception des couleurs

C : perception des couleurs non altérée

Classe de protection

1,2 à 6 : degré de filtration de la lumière visible

Couronne

Identification du fabricant Bollé Safety

Classe optique

1 : qualité optique parfaite
Pas de distorsion optique (port permanent autorisé)

Résistance mécanique

S : Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 g tombant de 1,30 m
F : Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 45 m/s
B : Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 120 m/s
A : Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 190 m/s
K : Résistance à la détérioration des surfaces par des fines particules (optionnel).
N : Résistance à la buée (optionnel).
T : La lettre T, immédiatement après le symbole de résistance mécanique, autorise l'utilisation dans un environnement où les particules sont lancées à grande vitesse à des températures extrêmes.



Normes européennes



Les normes de base

EN 166 Garantie de résistance minimale de la protection aux risques courants (chute de la protection sur le sol, vieillissement à la lumière, exposition à la chaleur, corrosion etc.)

EN 167 Méthodes d'essais optiques.

EN 168 Méthodes d'essais autres qu'optiques.

Les normes par type d'application

Le type d'utilisation du produit et la norme correspondante sont identifiés par un code (domaine d'utilisation) présent dans le marquage oculaire.

EN 169 Filtres pour le soudage (code unique).

EN 170 Filtres pour l'Ultra-violet (code 2 ou 3).

EN 171 Filtres pour l'Infrarouge (code 4).

EN 172 Filtres de protection solaire à usage industriel (code 5 ou 6).

EN 175 Équipements pour les travaux de soudage (présence du marquage EN175 sur le produit).

EN 207 Lunettes de protection laser (code LB1 à LB10).

EN 208 Lunettes de réglage laser (code R1 à R5).

EN 379 Spécification concernant les filtres de soudage (marquage EN379 sur le filtre).

Les certificats d'homologation des produits Bollé Safety aux normes CE sont envoyés sur simple demande.

Marquage de la monture

Le marquage de la monture doit comporter obligatoirement le sigle CE et l'identification du fabricant (logo ou marque). Si les lunettes font référence à la norme EN, le numéro de la norme EN est obligatoire avec les différents symboles du domaine d'utilisation et de résistance mécanique, selon les essais demandés par le fabricant.

Symboles du domaine d'utilisation :

Mention sur la monture uniquement (protection chimique).

3. Gouttelettes ou projection de liquides.

4. Grosses particules de projections > 5 microns.

5. Gaz et fines poussières < 5 microns.

Mention sur la monture et l'oculaire obligatoire.

8. Arc électrique de court circuit.

9. Métal fondu et solides chauds.

Symboles de résistance mécanique :

Mention sur la monture et l'oculaire obligatoire.

S. Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 g tombant de 1,30 m à 5,1 m/s.

F. Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 45 m/s.

B. Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 120 m/s.

A. Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 190 m/s.

T. La lettre T, immédiatement après le symbole de résistance mécanique, autorise l'utilisation dans un environnement où les particules sont lancées à grande vitesse à des températures extrêmes.



Marquage des oculaires

Le marquage des oculaires doit comporter :

- Le numéro d'échelon pour les oculaires filtrants (code).
- L'identification du fabricant (logo ou marque recommandé par le fabricant).

Symboles pour la classe optique :

1. Travaux continus - Port permanent.
2. Travaux intermittents - Port intermittent.
3. Travaux occasionnels avec interdiction de port permanent.

Symboles de domaine d'utilisation :

8. Arc électrique de court circuit.
9. Métal fondu et solides chauds.

Symboles de résistance mécanique :

Mention sur la monture et l'oculaire obligatoire.

S. Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 g tombant de 1,30 m à 5,1 m/s.

F. Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 45 m/s.

B. Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 120 m/s.

A. Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 g à 190 m/s.

T. La lettre T, immédiatement après le symbole de résistance mécanique, autorise l'utilisation dans un environnement où les particules sont lancées à grande vitesse à des températures extrêmes.

Mention sur l'oculaire uniquement.

K. Résistance à la détérioration des surfaces par des fines particules (optionnel).

N. Résistance à la buée (optionnel).

ATTENTION

F. Protection maximum pour les lunettes à branches.

B. Protection maximum pour les lunettes-masque.

A. Protection maximum pour les protecteurs faciaux.

Si les symboles S, F, B, A et T ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, alors c'est le niveau le plus faible qui doit être assigné au protecteur complet.